

Fiche de données de sécurité informationnelle



DRY-O-LITE®
GAS DRY PRIME
Dessiccant chimique



Rubrique 1 – Information sur le produit chimique et sur la société

Date : 01 octobre 2018 Rév. H

Nom du produit :	DRY-O-LITE® / Dessiccant chimique Gas Dry Prime
Famille chimique :	Sel inorganique
Numéros de catalogue :	33-0203, 33-0284, 33-0311, 33-0313, 33-0340, 33-0403, 33-0313-XXX & 33-0287-XXX (XXX représentant un caractère alphabétique quelconque)
Utilisation du produit :	Industrielle : Dessiccant déliquescent servant à la réduction du taux d'humidité dans le gaz naturel comprimé, l'air comprimé et autres gaz comprimés.
Identification de la société :	Van Air Systems / Van Gas Technologies 2950 Mechanic Street, Lake City, PA USA 16423-2095 Courriel : info@vanairsystems.com www.vanairsystems.com / www.vangastech.com
Numéro téléphonique d'urgence, Chemtel :	USA, Canada, Porto Rico 1-800-255-3924 (Van Air) International +01-813-248-0585 (Van Air)
Numéro de téléphone du service à la clientèle :	814-774-2631

Rubrique 2 : Identification des dangers

Couleur :	De blanc à grisâtre.
État physique :	Tablettes solides.
Odeur :	Inodore
Aperçu des urgences :	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière. Toujours bien se laver à l'eau et au savon après manipulation.
Mention d'avertissement :	AVERTISSEMENT !
Pictogramme de danger :	

Ce produit n'est pas classifié comme étant dangereux dans les termes du SGH. Toutefois, et comme pour tout produit chimique, les précautions normales d'hygiène et de sécurité doivent être observées durant le transport, la manipulation et l'utilisation de tels produits.

Effets potentiels sur la santé :	Peut causer une légère irritation cutanée oculaire ou respiratoire.
Dangers pour la santé (aigus et chroniques) :	Aucun n'est connu.
Cancérogénicité :	Indisponible.
NTP (National Toxicology Program [Programme national de toxicologie]) :	Indisponible.
Monographies du CIRC :	Indisponibles.
Signes et symptômes d'une exposition :	Dessèchement de la peau du fait de l'effet dessiccant. L'ingestion de grandes quantités pourrait causer des vomissements, une diarrhée et une prostration.

Rubrique 3 : Composition/information sur les ingrédients

Chlorure de sodium alcalin (chlorure de sodium) > 75 %

- 1) Les ingrédients présents dans Dry-O-Lite® / Gas Dry Prime et leurs pourcentages sont réservés en tant que secret commercial.
- 2) Dry-O-Lite® / Gas Dry Prime ne contient pas d'ingrédients dangereux.
- 3) Dry-O-Lite® / Gas Dry Prime ne contient pas de substances portées dans les règlements suivants de l'EPA (Environmental Protection Agency [Agence pour la protection de l'environnement]) :
 - a. « Substances extrêmement dangereuses »
 - b. « Substances dangereuses selon la loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act [Loi touchant à la responsabilité, la réparation et l'indemnisation des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement]) :
 - c. « Substances toxiques »

Rubrique 4 – Premier soins

Après un contact oculaire :	Rincer à l'eau pendant au moins quinze minutes.
Après un contact cutané :	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau et au savon. Suivre un traitement pour dessèchement de la peau.
Après inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après ingestion :	NE PAS faire vomir. Si la victime est consciente et alerte, lui faire boire de deux à quatre tasses de lait ou d'eau et consulter un médecin.
Conseils au personnel médical :	Traiter de manière symptomatique et encourageante.

Rubrique 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité :	Ininflammable.
Point d'éclair :	Sans objet.
Méthode utilisée :	Sans objet.
Limites d'inflammabilité :	Sans objet.
LIE :	Sans objet.
LSE :	Sans objet.
Mesures de lutte contre l'incendie :	Non combustible.
Agents extincteurs :	Sans objet.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	Dans des conditions extrêmes de chaleur et d'incendie, il se présente une possibilité de génération de fumées d'oxyde métallique.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversements de taille réduite/importants :	Balayer, ramasser à la pelle ou aspirer en vue d'une mise au rebut ou d'une réutilisation.
Méthodes d'élimination des déchets :	Traiter les tablettes en tant que déchets solides incombustibles ordinaires. Leur solution n'est pas toxique et ne supporte pas la vie de la flore ou de la vie aquatique.

Rubrique 7 – Manipulation et stockage

Manipulation :	Les tablettes ne sont pas toxiques. Minimiser la génération de poussière et utiliser avec une ventilation adéquate. Si cela s'avère nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH pour poussière nuisible (National Institute of Occupational Safety and Health [Institut national de la santé et de la sécurité professionnelles]). Se laver soigneusement après manipulation.
Stockage :	Stocker dans un endroit frais et sec. Le matériau étant hygroscopique, garder les contenants fermés de manière étanche. Réparer les contenants endommagés.

Rubrique 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques :	Fournir une bonne ventilation générale. Une station de lavage des yeux doit se trouver à proximité immédiate de l'aire de travail.
Limites d'exposition :	Aucune n'est répertoriée.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH ou dans les termes de EN 149 si la poussière est hors de contrôle.
Mains et pieds :	Des gants de caoutchouc et des chaussures de sécurité anti-dérapantes/résistant aux produits chimiques sont recommandées.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec écran latéral ou lunettes de protection contre les produits chimiques.
Autres vêtements ou équipement de protection :	Des vêtements propres recouvrant l'ensemble de la peau du corps sont recommandés.
Pratiques générales de travail/d'hygiène :	Toujours bien se laver à l'eau et au savon après manipulation.

Rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

Aspect et odeur :	Tablette solide blanche à grisâtre, inodore, et mesurant 19 x 16 mm (3/4 x 5/8 de pouce).
Masse volumique apparente :	1,153 kg/m ³ (72 livres/pied cube)
Pression de vapeur (mm Hg) :	Sans objet.
Point de fusion :	Perd son eau d'hydratation à 116-118 °C (241-244 °F)
Densité de vapeur (air = 1) :	Sans objet.
Solubilité dans l'eau :	Facilement soluble.
Vitesse d'évaporation (acétate de butyle = 1) :	Sans objet.
Point d'ébullition :	> 1000 °C

Rubrique 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité (conditions à éviter) :	Stable dans des conditions normales de température et de pression. Éviter une exposition à l'atmosphère, les tablettes sont hygroscopiques.
Produits de décomposition :	Composés du magnésium, composés chlorurés, chlore, chlorure et oxyde de sodium lors d'une exposition à une chaleur supérieure à 801 C (1474 °F).
Incompatibilités (matériaux à éviter) :	Agents comburants forts, acides forts.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Conditions à éviter :	Chaleur extrême et contact avec les matières incompatibles (lithium, trifluorure de brome).

Rubrique 11 – Informations toxicologiques

Des données toxicologiques sont disponibles pour la valeur la plus haute de chacun des composants.

Par voie orale :	DL ₅₀ , rat 3000 mg/kg
Toxicité à dose répétée :	Les niveaux des doses ayant un effet quelconque sur les animaux étaient de nombreuses fois plus importants que les niveaux des doses escomptées dans le cadre d'une exposition résultant de l'utilisation.
Toxicité pour le développement :	Aucune anomalie congénitale et aucun effet sur le fœtus chez les animaux de laboratoire.
Toxicologie génétique :	Les études de toxicité génétique <i>in vitro</i> se sont révélées être négatives.
Statut de cancérogénicité :	S/O

Rubrique 12 – Informations écologiques

Mobilité et partition :	Aucune bioconcentration n'est escomptée du fait de la solubilité relativement haute dans l'eau. La partition eau/n-octanol ne s'applique pas.
Persistance et biodégradabilité :	La biodégradation ne s'applique pas.
Écotoxicité :	Le matériau n'a pratiquement aucune toxicité aiguë sur les organismes aquatiques (LC ₅₀ /CE ₅₀ >100 mg/l sur l'espèce testée la plus sensible).
Toxicité aiguë et prolongée sur les poissons :	LC ₅₀ , crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) : 8350-10 650 mg/l
Toxicité aiguë sur les invertébrés aquatiques :	CL ₅₀ , puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>) : 759-3005 mg/l
Toxicité pour les microorganismes :	CE ₅₀ , boue activée, inhibition respiratoire : >1000 mg/l
Information sur le devenir chimique :	Aucune information disponible pour le produit.

Rubrique 13 – Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Toutes les pratiques d'élimination doivent être conformes à la législation et à la réglementation fédérales, provinciales et locales. La réglementation peut changer selon l'endroit. La caractérisation des déchets et la conformité avec la législation en vigueur incombent exclusivement au générateur de déchets. L'information ci-présentée s'applique exclusivement au produit tel que livré dans sa condition conceptuelle telle que décrite dans la rubrique 3 de l'iFDS.

Numéro de déchet de l'EPA :	Sans objet.
-----------------------------	-------------

Rubrique 14 – Informations relatives au transport

US Department of Transportation (DOT) [Ministère du transport des États Unis]	N'est pas réglementé comme marchandise dangereuse.
IATA : N'est pas réglementé comme marchandise dangereuse. Selon la Réglementation IATA pour le transport des marchandises dangereuses	
Transport de marchandises dangereuses (TMD – Canada)	
Classe :	Non réglementée.
Groupe :	Non réglementé.
Numéro d'identification de produit :	Non réglementé.
Autres :	Sécuriser le produit avec des dispositifs de fixation durant l'expédition et utiliser des contenants secs (protéger de l'humidité).

Rubrique 15 – Informations sur la réglementation

Norme de communication des risques de l'OSHA (Hazard Communication Standard)	Ce produit est un « Produit chimique non dangereux » dans les termes de la Norme de communication des dangers de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200.
--	--

Titre III de la Superfund Amendments And Reauthorization Act [Loi portant Modification et réautorisation du fonds spécial pour L'environnement] (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986 – Loi sur le Droit à l'information communautaire et la planification d'urgence de 1986), sections 311 et 312

Danger immédiat (aigu) pour la santé :	Oui
Danger différé (chronique) pour la santé :	Non
Danger d'incendie :	Non
Risque de réactivité :	Non
Risque de relâche soudaine de pression :	Non

Section 313 du Titre III (Loi sur le Droit à l'information communautaire et la planification d'urgence de 1986) de la Loi portant modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 : Au meilleur de nos connaissances, ce produit ne contient pas de produits chimiques à une concentration requérant une déclaration dans les termes de cet acte.

Pennsylvanie (Worker and Community Right-To-Know Act [Loi sur le droit à l'information des travailleurs et de la communauté]) : Pennsylvania Environmental Hazardous Substance list [Liste des substances dangereuses pour l'environnement de la Pennsylvanie] : Au meilleur de nos connaissances, le produit ne contient pas de produits chimiques à une concentration requérant une déclaration dans le cadre de cet acte.

California Proposition 65 [Proposition 65 de l'État de la Californie] (Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act [Loi sur la salubrité de l'eau et sur les substances chimiques de 1986]) : Ce produit ne contient aucune substance, identifiée par l'État de la Californie comme pouvant causer un cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction, à des niveaux qui exigeraient un avertissement dans le cadre de cet acte.

Toxic Substances Control Act [Loi réglementant les substances toxiques] des États Unis : Tous les composants de ce produit sont portés sur l'inventaire de la TSCA et/ou sont exempts des exigences de cet inventaire sous 40 CFR 720.30.

Liste intérieure des substances (LIS) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Toutes les substances contenues dans ce produit se trouvent sur la LIS ou en sont exemptées.

Rubrique 16 – Autres informations

CLASSIFICATION DU HMIS (Hazardous Materials Identification System [Système d'information sur les matières dangereuses]) (estimation) Santé : 1 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0

CLASSIFICATION DE LA NFPA (estimée) Santé : 1 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0

Classification de protection individuelle : B - Légende : S/O – S/O – Sans objet – Non établie, NE – Indéterminé. IND.

Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation : Ce produit est conçu pour être utilisé comme matériau dessiccant pour l'air et les gaz comprimés. Si l'utilisation que vous envisagez est consistante avec le ou les utilisations énoncées, veuillez contacter notre département technico-commercial.

Définition : iSDS : (informational Safety Data Sheet) « Fiche de données de sécurité informationnelle » ; document non réglementaire touchant à un produit non dangereux dans les termes du SGH, publié à titre exclusivement informationnel dans le format en seize sections de la Fiche de Sécurité du SGH.

L'information contenue dans la présente est basée sur des données considérées comme étant justes, dans la limite de sa disponibilité pour le fabricant. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est toutefois accordée quant à la justesse de ces données, ou aux résultats qui peuvent être obtenus de par leur utilisation. Van Air Inc. n'assume aucune responsabilité pour une quelconque blessure au vendeur ou à une tierce partie, causée directement par le matériau, si des procédures de sécurité raisonnables telles que stipulées dans cette Fiche de données de sécurité ne sont pas suivies. En outre, Van Air Inc. n'assume aucune responsabilité pour une quelconque blessure causée au vendeur ou à une tierce partie causée directement par une utilisation anormale du matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies. De plus, l'acheteur assume la responsabilité de tout risque encouru par l'utilisation de ce matériau. Van Air Inc. ne saurait en aucune circonstance être responsable pour toute plainte, perte ou endommagement d'un quelconque acheteur ou d'une quelconque partie tierce, en termes de manque à gagner, de dégâts spéciaux, indirects, consécutifs ou exemplaires, de quelque manière qu'ils se soient produits, même dans les cas où Van Air a été informé de la potentialité desdits dégâts par le biais de quelque forme de communication que ce soit.